



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION FOOTBALL EDUCATIF

PV N° 14 – du 21-01-2025

Présidence : Sophie CHARRUET

Assiste à la séance : Laurent ABRACHY (CTD DAP)

Présents : Daniel CHABERT, Sophie CHARRUET, Mohammed Amine KOUCKAR, Michel PELLETIER.

Excusé : Sébastien ROCHAT

Absents non excusés : Marion BONIS, Mathis LEGAY

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 13h30

Ordre du jour.

- Courriers
- Suivi des compétitions

La commission valide le PV n° 12 du 17/12/2024.



PÔLE TECHNIQUE

COURRIERS

- Courriel de US MOYENNE DURANCE du 14/01/2025 : Absence futsal des neiges du 18/01/2025 à SAINT ANDRE. Lu et noté.
- Courriel de FC VOLONNE du 17/01/2025 : Terrain impraticable. Lu et noté.
- Courriel de AS SAINT ANDRE LES ALPES du 16/01/2025 : Classement U13 D2. Lu et noté, réponse à faire.
- Courriel du US BOMPAS du 16/01/2025 : Tournoi U11 et U13 les 8 et 9/06/2025. Lu et noté.
- Courriel de AS FORCALQUIER du 14/01/2025 : Terrain indisponible à dater de début mai. Lu et noté
- Courriel de EP MANOSQUE du 12/01/2025 : Candidature organisation JND U9 et U7. Lu et noté.

RETOUR CSR

- RAS

SUIVI DES COMPETITIONS

RAPPEL

Le respect des horaires est nécessaire pour le bon fonctionnement des plateaux.

L'horaire indiqué sur FAL correspond à l'horaire de coup d'envoi. Il est donc demandé aux éducateurs et aux clubs de respecter cela en arrivant sur place 30 minutes avant le coup d'envoi de sorte à pouvoir préparer votre équipe et réaliser les démarches administratives.

A partir du weekend du 16 et 17 novembre 2024 la commission se réserve le droit d'effectuer des contrôles sur les feuilles de plateaux concernant les licences en cours.

CRITERIUM U13

[Voir classements à la fin du PV](#)

FESTIVAL U13

Samedi 23 novembre à 14h00 reprogrammé le 14 décembre 2024, dernière reprogrammation le 25/01/2025. En cas de terrain impraticable, la commission se réserve le droit de modifier le lieu du plateau.

Plateau 7 à SAINT BONNET : AS SAINT ANDRE 1 – FC L'AVANCE 1 – AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1 – AF CHAMPSAUR VALGAU 1

Equipes qualifiées : US MOYENNE DURANCE 1 – US MOYENNE DURANCE 2 – Entente DAB 1 – LARAGNE Sp 1 – GJ DURANCE VERDON 1 – SC VINON DURANCE 1 – GJ VIVOR 1 – EP MANOSQUE 1 - LA ROCHE Sp 1 – FC LA SAULCE 1, GAP Foot 05 1, GAP Foot 05 2 L'ARGENTIERE Sp 1 – Entente ASESCES 1.



PÔLE TECHNIQUE

RAPPEL

LA COMMISSION RAPPELLE AUX CLUBS DE RENSEIGNER CORRECTEMENT LES FEUILLES DE PLATEAUX (NOMS, PRENOMS, NUMEROS DE LICENCES ET SIGNATURES DES EDUCATEURS)

A la fin des plateaux et avant la signature des éducateurs, veuillez-vous assurer que tous les résultats des rencontres et des shoot-out soient mentionnés sur la feuille de plateaux.

INFORMATION POUR LA PHASE PRINTEMPS

IMPORTANT: Les clubs qui souhaitent faire des modifications, soit réengager d'autres équipes pour les catégories U7 U9 U11 ou en supprimer peuvent le faire avant le 01/02/2025.

Futsal des neiges U11 du 18/01/2025 RAS

A Saint André les alpes, absence prévenue : US MOYENNE DURANCE. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner**

Futsal des neiges U9 du 11/01/2025

A Barcelonnette, absence prévenue : CA DIGNE 04 F. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner**

Futsal des neiges U7 du 11/01/2025

A Barcelonnette, absence non prévenue : USB SEYNE LES ALPES. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner**



PÔLE TECHNIQUE

APPEL A CANDIDATURES AUX CLUBS POUR LA RECEPTION DES EVENEMENTS SUIVANTS :

- **Journée nationale débutant U7 ainsi que la Journée nationale débutant U9 :**
SAMEDI 14 JUIN 2025 (U7) et DIMANCHE 15 JUIN 2025 (U9)
**Candidature d'un même club attendue pour les deux journées*
Candidature reçue : EP MANOSQUE
- **Journée challenge U11 :**
SAMEDI 24 MAI 2025
- **Festival U13 phase départementale :**
SAMEDI 5 AVRIL 2025 :
GAP Foot 05

Réponses aux candidatures attendues par courriel au secrétariat du District des Alpes de Football : secretariat@alpes.fff.fr avant le **SAMEDI 1er MARS 2025.*

NOS PEINES

Nous apprenons le décès du fils de Mme Sophie CHARRUET. L'ensemble des membres du District, élus, bénévoles, personnel, présentent à sa famille, amis, proches, leurs plus sincères condoléances

La séance est levée à 14H00

Prochaine réunion le 04 /02/2025 en Visio a 13H30

Présidente de la commission
Sophie CHARRUET

Secrétaire de séance
Michel PELLETIER



PÔLE TECHNIQUE

CLASSEMENT U13*

* Selon les engagements des clubs pour la phase printemps, les classements des équipes sont susceptibles d'évoluer.

<u>CATEGORIE:</u>	U13	D1		Poule A							
CLUBS	PTS	J	G	N	P	Ppé	F	Défi	P	C	±
GAP Foot 05 1	20	6	5	0	1			5	78	22	56
Entente DAB 1	18	6	5	0	1			3	32	12	20
US MOYENNE DURANCE 1	14	6	4	0	2			2	39	13	26
GAP Foot 05 2	13	6	3	1	2			3	35	57	-22
GJ VIVOR 1	7	6	1	1	4			3	14	27	-13
GJ DURANCE VERDON 1	6	6	2	0	4			0	14	36	-22
SC VINON DURANCE 1	-1	6	0	0	6			-1	6	51	-45

<u>CATEGORIE:</u>	U13	D2		Poule A							
CLUBS	PTS	J	G	N	P	Ppé	F	Défi	P	C	±
AF CHAMPSAUR VALGAU 1	22	6	5	1	0			6	43	5	38



PÔLE TECHNIQUE

FC L'AVANCE 1	13	6	4	1	1		1	1	24	12	12
O BRIANCON SERRE CHE 1	9	6	3	2	1			-2	21	13	8
US VEYNES SERRES 1	5	6	1	3	2			-1	16	29	-13
AS EMBRUN 1	5	6	1	2	3			0	14	27	-13
O CHORGES 1	2	6	0	3	3			-1	9	17	-8
L'ARGENTIERE SP 1	-1	6	1	0	5	1		-3	8	32	-24

CATEGORIE:

U13

D2

Poule B

CLUBS	PTS	J	G	N	P	Ppé	F	Défi	P	C	±
FC LA SAULCE 1	24	7	6	0	1			6	53	8	45
GAP Foot 05 3	23	7	7	0	0			2	48	7	41
LA ROCHE Sp 1	19	7	5	0	2			4	31	8	23
ASF TALLARD 1	14	7	3	0	4			5	25	20	5
AF CHAMPSAUR VALGAU 2	12	7	3	1	3			2	34	31	3
Entente ASESCES 1	5	6	1	1	4			1	9	47	-38
O CHORGES 2	0	6	1	0	5			-3	15	46	-31
L'ARGENTIERE SP 2	-5	7	0	0	7	1	3	-1	4	52	-48

CATEGORIE:

U13

D2

Poule C

CLUBS	PTS	J	G	N	P	Ppé	F	Défi	P	C	±
US MOYENNE DURANCE 2	20	5	5	0	0			5	46	3	43
LARAGNE Sp 1	13	5	3	0	2			4	32	18	14
FC SISTERON 1	13	5	4	0	1			1	27	15	12
GAP Foot 05 4	6	5	2	0	3			0	11	33	-22
FC LA SAULCE 2	4	5	1	0	4			1	6	22	-16



PÔLE TECHNIQUE

FC BARCELONNETTE 1	-2	5	0	0	5			-2	9	40	-31
--------------------	----	---	---	---	---	--	--	----	---	----	-----

CATEGORIE: U13 D2 Poule D

CLUBS	PTS	J	G	N	P	Ppé	F	Défi	P	C	±
GJ VIVOR 2	15	5	5	0	0			0	34	7	27
FC SISTERON 2	11	5	3	0	2			2	20	23	-3
Entente DAB 2	10	5	3	0	2			1	32	12	20
US MOYENNE DURANCE 3	6	5	2	0	3			0	15	25	-10
GAP Foot 05 5	3	5	2	0	3			-3	27	26	1
USB SEYNE LES ALPES 1	-3	5	0	0	5			-3	7	42	-35

CATEGORIE: U13 D2 Poule E

CLUBS	PTS	J	G	N	P	Ppé	F	Défi	P	C	±
GJ DURANCE VERDON 3	22	7	6	0	1			4	54	12	42
AS SAINT ANDRE 1	16	7	6	1	0			-3	40	10	30
GAP Foot 05 6	12	7	2	2	3			4	23	29	-6
AS FORCALQUIER 1	11	7	3	0	4			2	24	34	-10
GJ VIVOR 3	10	7	3	0	4			1	30	24	6
US MOYENNE DURANCE/PEIPIN 4	9	7	3	1	3			-1	42	31	11
FC MALIJAI 1	8	7	2	1	4		1	2	19	39	-20
FC SISTERON 3	2	7	0	1	6			1	14	67	-53



PÔLE TECHNIQUE

CATEGORIE:

U13

D2

Poule F

CLUBS	PTS	J	G	N	P	Ppé	F	Défi	P	C	±
GJ BASSIN LARGUE 1	17	5	4	1	0			4	24	6	18
GJ DURANCE VERDON 2	9	5	3	0	2			0	21	11	10
EP MANOSQUE 1	8	5	3	1	1		1	-1	22	9	13
Entente DAB 3	7	5	2	0	3			1	14	18	-4
AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1	4	5	1	0	4			1	8	30	-22
SC VINON DURANCE 2	3	5	1	0	4		2	2	6	21	-15
FC SISTERON 4	0	0	0	0	0		FG	0	0	0	0